

Numéro de compte:**Le/la Mandant(e)**

Prénom: _____ Nom: _____
Date de naissance: _____
Rue/N°: _____ Code postal/Ville: _____
Pays: _____

Co-titulaire du compte (pour les comptes joints)

Prénom: _____ Nom: _____
Date de naissance: _____
Rue/N°: _____ Code postal/Ville: _____
Pays: _____

Le/les soussigné(s) Mandant(s) désigne(nt) comme Mandataire

Prénom: _____ Nom: _____
Date de naissance: _____
Nationalité 1: _____ Identifiant national 1: _____
Nationalité 2: _____ Identifiant national 2: _____

Pour les ressortissants de l'Espace Economique Européen, merci de bien vouloir indiquer votre identifiant national, d'après [ce tableau](#).

Rue/N°: _____ Ville: _____
Code postal: _____ Pays: _____
Téléphone: _____ Email: _____

Profession: _____

Nom et adresse de l'employeur: _____

(Ci-après «le Mandataire»), et lui accorde(nt) le pouvoir de le/la représenter vis-à-vis de Swissquote Bank Europe SA (ci-après "la Banque"). Le Mandataire et le Mandant ont le lien suivant : conjoint(e)/concubin(e), père/mère, fils/fille, frère/sœur, oncle/tante, ami(e), autre :

Les termes de ce contrat sont régis par les termes et conditions de la Banque, qui peuvent être consultés dans notre site web. En tant que cosignataires de ce contrat, nous confirmons notre accord aux points suivants :

L'autorité est consentie au Mandataire de représenter le Mandant lors de contacts avec la Banque.

Le Mandataire a notamment le droit de disposer des titres et autres actifs détenus sur le compte auprès de la Banque au nom du Mandant et de solliciter des prêts, de vendre, de mettre en gage, de convertir ou de retirer des titres et autres actifs. Pour effectuer des transactions sur valeurs mobilières, le mandataire doit contacter la Banque par téléphone.

Le Mandataire a le droit de signer tous les décomptes, quittances, décharges, bien-trouvés, cessions et transferts, établir, accepter, endosser ou acquitter des effets de change, chèques, instructions de paiement et autres documents analogues de quelque nature que ce soit, de recevoir la correspondance, les extraits de compte et de dépôt ainsi que des récapitulatifs; plus généralement il est légitimé à faire tout ce qui lui paraît utile ou nécessaire. Ce pouvoir confère également le droit de clôturer le compte du Client.

Il appartient au Mandataire et non pas à la Banque d'informer sans délai le Mandant des actes du Mandataire. Les signatures et toutes autres déclarations et mesures du Mandataire engagent pleinement le Mandant. Le Mandant certifie l'authenticité de la signature du Mandataire.

Ce pouvoir restera en vigueur, soit jusqu'à sa révocation par le Client auprès de la Banque, soit jusqu'à certains événements, tels que le décès, la faillite, l'incapacité ou l'insolvabilité du Mandataire, événements qui termineraient l'accord de mandat et seraient communiqués sans délai à la Banque.

La Banque ne saurait être tenue responsable d'opérations passées dans le cadre de l'autorité de mandat, jusqu'à la réception de la notification officielle de clôture du mandat de gestion telle que mentionnée dans le paragraphe précédent. Il est expressément mentionné que le mandat de gestion expirera dans le cas de l'incapacité ou le décès du/des titulaire(s) du compte.

Le présent pouvoir est régi exclusivement par le droit luxembourgeois. Le lieu d'exécution de la loi en vigueur pour tous les litiges découlant du présent contrat est **le Grand-Duché de Luxembourg**.

Toutefois, la Banque est habilitée aussi à faire valoir ses droits auprès de la juridiction du domicile du/des Mandant(s) ou devant toute autre autorité compétente, bien que seul le droit luxembourgeois demeure applicable.

- Nous avons lu le document des [risques liés aux investissements](#) et confirmons notre accord (veuillez cocher).
- Nous avons lu le document des [Conditions Générales](#) et confirmons notre accord (veuillez cocher).

Lieu, date:

Signature(s) du/des Mandataire(s):

Signature(s) du/des Titulaire(s):

Merci d'écrire à la main au-dessus de vos signatures: **"Bon pour procuration"**

Veuillez retourner le document original par courrier, avec une copie certifiée conforme de carte d'identité ou passeport du Mandataire. La certification doit être effectuée par une autorité compétente (exemples : poste de police, mairie, ambassade ou consulat, notaire). Le document doit montrer une photographie du Mandataire, sa signature et ses informations personnelles ; la certification doit montrer la date et le lieu, ainsi que la signature, le nom, et la position de l'autorité compétente.

La certification doit être en français, anglais ou allemand, faute de quoi une traduction officielle sera nécessaire.